

## **CVPP. Réunion du Comité.**

### **Chalet des Bordes. 18 mars 2017.**

**Présents :** E. Scandella, M. Soudière, M. Koeniguer, F. Marchand, Y. Kennel, D. Kennel, P. Heintz, F. Alessio, JM. Heppe, P. Buisset, JM. Mège, M. Sertelet, JF. Costa.

**Excusés :** P. Boulas, A. Roussel.

- 1- Au 15 mars 20 adhésions enregistrées, 15 familles, 5 individuelles. Rappel va être fait par la trésorière au nom du Comité pour que chacun soit à jour avant l'ouverture officielle de notre saison de voile au 1<sup>er</sup> avril.  
Nouveauté importante concernant les licences et leurs trois niveaux (en particulier certificat médical) : les documents sont à consulter sur le site (menu 'espaces membres' > documents club).  
L'entrée au club est soumise à un dépôt de candidature. Un document de demande d'adhésion est à remplir et à soumettre au comité.
- 2- Les licences, cartes de membres et badges de stationnement seront à retirer au Chalet des Bordes le 1<sup>er</sup> avril et disponibles jusqu'au 30. Envoyés ensuite par courrier à qui n'aurait pas eu la possibilité de se déplacer.
- 3- Le CDV nous accorde une subvention de deux fois 200€ (en compensation du vol des moteurs). Y sont adjoints des chèques de « reconnaissance » pour participation active aux régates et notables services rendus à l'arbitrage. Les récipiendaires se verront récompensés lors de notre régata du 30 avril.
- 4- Proposition est faite de demander au club de plongée de vérifier l'état des mouillages. 6 d'entre eux seront disponibles en cours de saison. Il est rappelé à chacun d'avoir à numéroter sa bouée selon le tableau qui a été établi l'an dernier (à consulter sur le site menu 'notre flotte'). Les bouées non identifiées en fin de saison reviendront au club sous le numéro 00.
- 5- Un code de bonne conduite est adopté par le comité pour le bon usage des hangars après quelques manquements au bon sens et à la convivialité. A consulter et à adopter par tous. Les propriétaires de bateaux-ventouses seront appelés à libérer leur place. Il est rappelé que l'usage des hangars est réservé exclusivement aux bateaux qui naviguent. Toute dérogation future à cette règle devra faire l'objet d'une demande auprès du comité qui statuera.  
Trois places pourraient se libérer. Qui serait preneur doit se faire connaître à Jean-Marie H.
- 6- Avant de poster un message sur le site merci de vérifier s'il ne s'adresse pas à un référent en particulier (liste sur le site : menu 'espaces membres' > documents club ). S'y ajoutent Francis pour toutes questions concernant le tourisme, l'environnement et la communication et Michel S. pour FREG et les éventuelles questions concernant le site. Précision : toute décision ou initiative prise par un référent est mise en copie au Bureau afin que nul n'en ignore.
- 7- En dehors des jours de régates le Troll peut être mis à disposition de tout demandeur à la condition expresse qu'il ait réglé son adhésion au club.
- 8- Yves K. met à jour les trousse de secours. JFC contrôle et charge les VHF (obligatoires en régata)
- 9- 1<sup>er</sup> avril : journée de préparation de la saison. Tous les membres du club sont invités à participer. Chantiers prévus : antifouling du Troll, construction d'un portique, mise en place des navettes de sécurité, inspection des mouillages ... RDV 9h30 aux hangars. Repas au club à la discrétion de chacun.
- 10- 8 avril (ou à partir de...) mise à l'eau. RDV 9h30 aux hangars. Repas au club id le 1<sup>er</sup>.
- 11- Rappel et maintien de l'initiative prise lors de la précédente réunion du comité pour la journée « Toutes voiles dehors » visant à mettre un maximum de bateaux sur le lac. Un barbecue sera proposé le soir à tous les participants.
- 12- Prochaine réunion le 22 avril à 16h30. Confirmation à la charge du vice-Président.

Le secrétaire,  
JF Costa